

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 11 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars, à 20 H 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 6 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents :	Mrs RONDEAU Landry, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, Mrs ROBERT Sylvain, VITALI Yannick, Mmes MORISSET Mary, OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre
Absent excusé :	Mr POUPET Dominique
Pouvoirs :	
Secrétaire de séance :	Mr ROBERT Sylvain

N° 11-03-2024-06 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 février 2024, comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 177 994.73 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 1 700 560.67 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 177 994.73 €	1 177 994.73 €
Section d'investissement	1 700 560.67 €	1 700 560.67 €
TOTAL	2 818 555.40 €	2 818 555.40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 22 Février 2024

Vu le projet de budget primitif 2024

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 177 994.73 €	1 177 994.73 €
Section d'investissement	1 700 560.67 €	1 700 560.67 €
TOTAL	2 818 555.40 €	2 818 555.40 €

Date de publication
12/03/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Landry RONDEAU

